

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DU PUY-DE-DOME**

143, avenue du Brézet  
63100 CLERMONT-FERRAND  
\*\*\*

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

**Séance ordinaire du 17 décembre 2020**

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 07 décembre 2020	

**N° 4**

**Gestion de la dette : Négociation de nouveaux emprunts**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 17 décembre à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

**PRÉSENTS :**

**Membres ayant voix délibérative**

- M. BETENFELD, M. BOILON, Mme BONY, Mme CHEVALDONNE, Mme DAFFIX-RAY, M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PASCUTO, M. PERRET, M. SOUCHAL, M. VALLEE.

**Membres ayant voix consultative**

- M. CONSTANTIN.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Commandant CUBIZOLLES, Lieutenant COLLAY, Capitaine IZARD, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD, Mme MERCIER.

**Membres de droit**

- M. le directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

**EXCUSÉS :**

- **Titulaires** : M. CHAUVIN, M. CUZIN, Mme DURON, M. GRAND, M. PETEL, Mme PRUNIER, Mme PICARD.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, Mme BRUSSAT, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme GUILLOT, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PERRODIN, M. ROUGHEOL, Mme BRIAT M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Adjudant CHELOUCHE, Lieutenant RAQUIDEL.

Comme chaque année, le Service Départemental d'Incendie et de Secours fait appel à l'emprunt pour faire face au besoin de financement et participer à l'équilibre de sa section d'investissement.

Au budget principal 2020, il était inscrit un besoin de financement de 8 835 998 €, auquel il faut soustraire 1.000.000 € correspondant au disponible sur l'emprunt réalisé en 2019 et débloqué début juin 2020. Le montant prévisionnel des nouveaux financements 2020 était ainsi évalué à **7 835 998 €**.

Comme l'année précédente, le SDIS a souhaité mener deux campagnes de consultation pour son besoin de financement à long terme afin de limiter le risque de manque de liquidité et tenter de bénéficier de conditions financières optimales. Ainsi, fin août, une première consultation a été lancée auprès de divers établissements bancaires. Le cahier des charges portait sur un emprunt d'une durée de 15 ans et comportait 3 lots :

- lot 1 : emprunt multi index,
- lot 2 : emprunt à taux fixe,
- lot 3 : emprunt « revolving ».

Selon la Charte de bonne conduite « Gissler », toute proposition de financement devait s'appuyer sur des produits financiers classés en 1A, conformément à la délibération du conseil d'administration n° 9595 du 24 avril 2015. Ils étaient donc basés sur des indices de la zone euro (1) avec des structures de taux fixes ou taux variables simples, plafonnés ou encadrés (A).

Cinq établissements bancaires ont répondu favorablement aux lots 1 et 2. Le lot 3 a été infructueux. Les banques continuent à ne plus proposer des financements de type « revolving » sur une longue durée mais seulement sur des phases de mobilisation allant jusqu'à 12 mois.

Les caractéristiques principales des offres sont présentées de façon synthétique en annexe.

De 2009 à juillet 2020, la stratégie du SDIS en matière de gestion de la dette était axée sur les taux variables afin de tendre vers une répartition de la dette équilibrée avec une vision d'une faible évolution des taux courts sur encore plusieurs années. Depuis la chute des taux fixes en territoire négatif, le SDIS a revu sa politique choisissant ainsi de fixer une partie de sa dette à des niveaux de taux faibles.

Au 31/12/2019, hors nouvel emprunt, la répartition de la dette serait la suivante : 46% taux variable et 54% à taux fixe.

Lors de sa réunion du 10 septembre 2020, la Banque Centrale Européenne (BCE) a laissé sa politique monétaire inchangée. Ses taux directeurs « resteront à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas jusqu'à ce qu'il ait constaté que les perspectives d'inflation convergent durablement vers un niveau suffisamment proche de 2%, mais inférieur à 2% ». Parallèlement, la BCE s'engage à poursuivre ses achats de titres sur le marché dans le cadre du « programme d'achats d'urgence face à la pandémie », dont l'enveloppe totale a été portée en juin de 750 milliards à 1.350 milliards d'euros. Dans ses nouvelles prévisions, la BCE table sur une croissance négative cette année.

Dans cette conjoncture, la cotation des taux variables est toujours négative. Cette tendance, selon les estimations de notre prestataire Finance Active, devrait se poursuivre jusqu'en 2028. Conjointement, après avoir évolué en territoire positif pendant la période de confinement, la cotation des taux fixes est à nouveau négative.

Le besoin global d'emprunt pour participer à l'équilibre du budget 2020 se rapprocherait de 6 millions. Aussi, au vu des offres réceptionnées, il a été convenu d'opter pour un emprunt à taux fixe afin de continuer à intégrer dans l'encours de dette des taux faibles. Cette solution participe à la réduction du taux moyen sur la part de l'encours à taux fixe. Il passerait ainsi de 3,12% à 2,63%. De plus, face à la pénurie des emprunts revolving, le Crédit Agricole Centre France a fait une proposition à taux variable intéressante dans le sens où elle permettrait d'offrir une flexibilité d'utilisation pendant une phase de mobilisation de 12 mois sans surcoût, mais également une indemnité de sortie (en cas de refinancement) la plus économique. Ainsi, si les marges bancaires venaient à se réduire, le SDIS serait en mesure à se refinancer à moindre coût.

Compte tenu des anticipations sur les dépenses d'investissement, **le volume global du besoin de financement a été fixé à 3 000 000 €** afin de conserver une enveloppe financière pour l'emprunt d'équilibre de fin d'année.

Par conséquent, à l'issue de la phase de négociation, le SDIS 63 a décidé de contracter deux produits financiers :

- un emprunt un taux fixe
- et un emprunt à taux variable.

## 1. Emprunt à taux fixe

Après négociation auprès des différents établissements bancaires, il a été décidé de contracter un emprunt auprès de **La Banque Postale** qui présentait les conditions financières les plus compétitives dont les principales sont les suivantes :

- ✓ Montant : **2.000.000 €**
- ✓ Durée : 15 ans et 1 mois (date de fin : 01/11/2035)
- ✓ Taux fixe : **0,39%**
- ✓ Base de calcul : exact/360 j
- ✓ Amortissement :
  - Mode : linéaire
  - Périodicité : trimestrielle
- ✓ Intérêts : trimestriel
- ✓ Remboursement anticipé partiel ou total d'un tirage : versement d'une indemnité actuarielle
- ✓ Commission d'engagement : 0,05% du plafond (soit 1.000 €)
- ✓ Score Gissler : 1A

Conformément aux délibérations n° 9595 et 9622 du conseil d'administration du 24 avril 2015 et du 02 juillet 2015 portant délégation au Président en matière de gestion de la dette, le Président a approuvé et signé le contrat cité le 28 octobre 2020.

## 2. Emprunt à taux variable

Ensuite, il a été décidé de profiter de la flexibilité de l'offre financière du **Crédit Agricole Centre France** dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Montant : **1.000.000 €**
- ✓ Phase de mobilisation : 12 mois
  - Euribor 3 mois + 0,20% flooré à 0% - exact/360 j
- ✓ Phase de consolidation :
  - Durée : 15 ans
  - Index et marges : **Euribor 3 mois** (flooré à 0%) + **0,20%**
  - Base de calcul : exact/360 j
  - Amortissement :
    - Mode : linéaire
    - Périodicité : trimestrielle
  - Intérêts : trimestriel
  - Remboursement anticipé partiel ou total d'un tirage : versement d'une indemnité de gestion égale à 2 mois d'intérêts.
- ✓ Commission d'engagement : 0,10% du plafond (soit 1.000 €)
- ✓ Score Gissler : 1A

Conformément aux délibérations n° 5952 et 5953 du conseil d'administration du 27 octobre 2020 portant délégation au Président en matière de gestion de la dette, le Président a approuvé et signé le contrat cité.

Après avoir retenu ces offres, et hors nouvel emprunt, le SDIS 63 présenterait au 31 décembre 2020 une dette de 21 133 819 €, répartie de la façon suivante :

- 59 % à taux fixe,
- 40 % à taux variable.

Compte tenu des modalités inscrites dans le contrat, les fonds de cet emprunt, les fonds pourraient être mobilisés au cours de l'année 2021.

Ce rapport a été présenté au Bureau du SDIS 63.

**DELIBERATION**

---

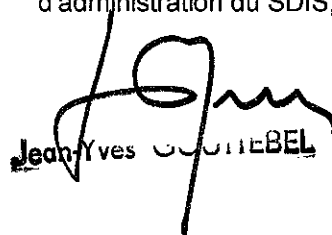
**Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- de prendre acte de la décision de signer le contrat à taux fixe contracté auprès de La Banque Postale pour un montant de 2.000.000 €, selon les conditions décrites dans le présent rapport.
  - de prendre acte de la décision de signer le contrat à taux variable contracté auprès du Crédit Agricole Centre France pour un montant de 1.000.000 €, selon les conditions décrites dans le présent rapport.
- 

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **31 DEC. 2020**

Le président du conseil  
d'administration du SDIS,



Jean-Yves GOUTEBEL

Accusé de réception en préfecture  
063-286300017-20200117-21\_06145-DE  
Date de télétransmission : 05/01/2021  
Date de réception préfecture : 05/01/2021

Lot 1 –emprunt multi index

Caractéristiques Banques	Phase de mobilisation		Phase de consolidation			Frais			
	Durée	Taux	GNU	Durée	Index		marge	amortissement	Remboursement anticipé
La Banque Postale 2 000 000 €	6 mois révolving	€STR (flooré à 0%) + 0,81%	0,10%	15 ans	Euribor 12 mois (flooré à 0%)	0,59%	Linéaire Annuel	Indemnité dégressive : 0,30%	0,10%
Caisse d'Epargne Auvergne Limousin 2 000 000 €	4 mois non révolving	Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 0,18%	Intérêts intercalaires	15 ans	Euribor 3 mois (flooré à 0%)	0,18%	Linéaire Trimestriel	3% du capital remboursé	0,07%
Crédit Agricole Centre France 1 000 000 €	6 à 12 mois non révolving	Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 0,25%	Intérêts intercalaires ou intégration de la phase de mobilisation du prêt	15 ans	Euribor 3 mois (flooré à 0%)	0,20%	Linéaire - Progressif Trimestriel - Annuel	Indemnité de gestion 2 mois d'intérêt (+ indemnité actuarielle si passage à taux fixe en cours de vie du contrat)	0,10%

Lot 2 –emprunt taux fixe

Caractéristiques Banques	Phase de mobilisation		Phase de consolidation			Frais			
	Durée	Taux	GNU	Durée	Taux		amortissement	Remboursement anticipé	
ARKEA 2 000 000 €	6 mois	Départ immédiat  T13M (flooré à 0%) + 0,45%	Non communiqué	15 ans	Taux fixe	0,64%	Linéaire Trimestriel	Indemnité actuarielle	0,15%
BPAURA 2 000 000 €	6 mois	Départ immédiat  Taux fixe : 0,81%	Intérêts intercalaires	15 ans	Taux fixe	0,67%	Linéaire Trimestriel	Indemnité actuarielle	0,15%
La Banque Postale 2 000 000 €	3 mois révolving	Départ immédiat  €STR (flooré à 0%) + 0,81%	0,10%	15 ans	Taux fixe	0,39%	Linéaire Trimestriel	Indemnité actuarielle	0,05%
	6 mois révolving	€STR (flooré à 0%) + 0,82%				0,51%	Linéaire Trimestriel		
		€STR (flooré à 0%) + 0,82%				0,53%	Linéaire Annuel		
Caisse d'Epargne Auvergne Limousin 2 000 000 €	4 mois non révolving	Départ immédiat  Taux fixe 0,48%	Intérêts intercalaires	15 ans	Taux fixe	0,41%	Linéaire	Indemnité actuarielle	0,07%
Crédit Agricole Centre France 1 000 000 €	6 mois à 12 mois non révolving	Euribor 3 mois (flooré à 0%) + 0,25%	Intérêts intercalaires ou intégration de la phase de mobilisation du prêt	15 ans	Taux fixe	0,48%	Trimestriel	Indemnité de gestion : 2 mois d'intérêt + en période de baisse des taux une indemnité financière	0,10%

